

Depuis 2006, les Conseils de quartiers constituent, avec les réunions publiques et les visites de quartier, un des éléments du dispositif de concertation et de co-élaboration permettant à un grand nombre de Briissoises et de Briissois de participer à la définition des différentes actions municipales et notamment celles touchant à la vie des quartiers. Les Conseils de quartiers sont présidés par le maire et co-présidés par les élu-es habitant le quartier concerné.

En 2019, la Municipalité a organisé des Conseils de quartiers qui ont été riches en discussions et après un an d'un nouveau mandat fortement impacté par la crise sanitaire nous souhaitons organiser un nouveau cycle de Conseils de quartiers pour partager avec le plus grand nombre les grands enjeux de ce début de mandat comme la révision de notre Plan local d'Urbanisme par exemple.

Ce sera bien sûr aussi l'occasion de recenser les problématiques et les préoccupations de la vie quotidienne et recueillir les avis des habitant-es.

Bien entendu, nous examinerons également toutes les questions qui touchent à la vie de votre quartier ainsi que celles que vous souhaiteriez aborder.

Nous sommes convaincus que ces rencontres seront une nouvelle occasion pour une réflexion collective et constructive fondée sur la prise en compte de l'intérêt général.

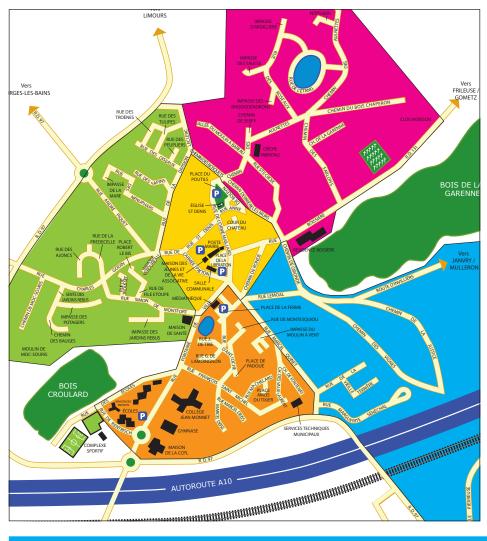
Les Conseils de quartiers sont ouverts à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent y participer, sans aucune exclusive. Nous espérons avoir le plaisir de vous y rencontrer nombreux.

Emmanuel Dassa

Maire de Briis-sous-Forges







Le bourg a été divisé en cinq quartiers et les hameaux de la plaine sont regroupés ainsi que ceux du plateau.

- Le Moulin à vent et La Croix-Rouge
- La Gravelle, La Prédecelle, Les Couvaloux et Les Jardins Rébus
- Le Centre ancien
- Les Aulnettes
- La Vieille Terrière

Ces réunions publiques se dérouleront dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur : respect des gestes barrières - port du masque et pass sanitaire obligatoires.

Dates	Quartiers et hameaux
Mardi 7 septembre	Les hameaux de la plaine : Launay-Maréchaux, Le Coudray.
Jeudi 9 septembre	La Gravelle, La Prédecelle, Les Couvaloux et Les Jardins Rébus : rue des Ajoncs, chemin des Bauges, rue de la Division Leclerc, rue de File Étoupe, rue Charles Godin, impasse des Jardins Rébus, place Robert Le Bis, impasse de la Mare, chemin de Moc-Souris, rue Simon de Monfort, rue des Nénuphars, rue des Oiseaux, rue des Peupliers, rue André Piquet, impasse des Potagers, rue de la Prédecelle, rue des Sapins, rue des Troènes, rue de Trousset, rue des Tulipes, impasse Verdureau.
Mardi 14 septembre	Le Centre ancien : rue de l'Armée Patton, rue Boissière (jusqu'au chemin de la Gironde), rue Anne Boleyn, cour du Château, rue Fontaine de Ville (jusqu'à la rue Simon de Monfort), chemin de la Gironde, rue du Lieutenant André Lemoal, rue place de la Libération, rue de l'Orme Maillard, place du Poutil, rue Marcel Quinet (jusqu'à la rue Lemoal), chemin de Ronde, rue Saint-Denis.
Jeudi 16 septembre	Le Moulin à vent et La Croix-Rouge : rue d'Antioche, rue Marcel Deiss, rue des Écoles, place de la Ferme, rue Fontaine de Ville (à partir de la rue Simon de Monfort), chemin de Fontenay, rue Guillaume de Lamoignon, rue Machelard, rue de Montesquiou, impasse du Moulin à Vent, place de Padoue, rue Louis François de Saint-Michel, place Amos du Texier, rue Jacqueline de Trie.
Jeudi 23 septembre	Les Aulnettes : chemin des Aulnettes, chemin du Bois Chaperon, rue Boissière (à partir du chemin de la Gironde), chemin des Bosquets, chemin Derrière les Murs, rue de l'Étang, chemin de la Garenne, impasse des Petits Bois, impasse des Rhododendrons, rue des Roseaux, rue Sainte-Croix, chemin des Sablons, impasse des Saules, chemin de Serpy, allée du Moulin à Bareau.
Mardi 28 septembre	Les hameaux du plateau : Bligny, Chantecoq, Clos Moisson, Frileuse, Mulleron.
Mardi 5 octobre	La Vieille Terrière : route d'Invilliers, chemin de la Justice, rue du Lieutenant André Lemoal, ruelle Pierreuse, rue Marcel Quinet (à partir de la rue Lemoal), rue Marguerite Sénéchal, rue de la Vieille Terrière, chemin des Vignes, chemin de la Gironde.